

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DITMO_SATEV_01

CONSEIL REGIONAL

Réunion des 30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

**COMMUNICATION RELATIVE À LA NOUVELLE OFFRE TGV ET TER
POUR LA MISE EN SERVICE DE BRETAGNE À GRANDE VITESSE EN 2017**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES,, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard lahellec de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

REGION BRETAGNE

BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMALDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

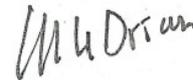
Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Et après en avoir délibéré ;

- **A PRIS ACTE** de la communication, jointe en annexe, relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



Direction des Transports et des Mobilités

Session du Conseil régional

Juin 2016

Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017

La mise en service prochaine de Bretagne à Grande Vitesse est la concrétisation d'un projet engagé depuis plus de 25 ans. Dès l'ouverture de la ligne LGV Atlantique, qui relie Paris à Le Mans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour poursuivre le combat de l'accessibilité de leur territoire à travers un objectif fédérateur : rapprocher la pointe bretonne des 3 heures de Paris.

Car la localisation périphérique et péninsulaire de la Bretagne ne doit pas mener à une situation d'enclavement. **L'enjeu de ce rapprochement est vital pour l'économie et l'attractivité de tous les territoires de Bretagne, et déterminant pour la liberté de se déplacer de tous les bretonnes et les bretons.**

Pour autant, la question de la mobilité en Bretagne ne se restreint pas à son accessibilité. Aussi, ce combat pour un rapprochement de Paris et des grands axes d'échanges nationaux et européens **engage aussi à mener une action volontariste de développement et modernisation des transports régionaux.** Il s'agit à la fois d'assurer la diffusion de la grande vitesse au cœur de tous les territoires, de favoriser un développement équilibré de toute la région, et de répondre aux besoins de mobilité croissants de tous.

C'est là tout le sens de l'action régionale en matière de transport, et l'orientation donnée à Bretagne à Grande Vitesse : il ne s'agit pas d'une nouvelle infrastructure qui s'arrête à la porte de la Bretagne, mais d'une ambition beaucoup plus forte pour que **chaque territoire bénéficie de la grande vitesse et d'une offre régionale encore plus performante.** A l'heure où grande vitesse et transports du quotidien sont trop souvent pointés comme concurrents, c'est une spécificité régionale qu'il convient de souligner.

La réalisation des infrastructures, aussi importantes soient-elles, n'est pas une fin en soi. Après 25 ans d'efforts partagés, il reste une étape majeure à franchir, celle de dessiner les offres de service TGV et TER qui seront proposées en 2017. Les enjeux sont déterminants pour que chacun, pour que chaque territoire, tire avantage à la mise en service de la LGV. Les collectivités bretonnes apportent leur concours financier massif non pour financer une infrastructure mais pour financer un service créateur de valeur. Les conditions de l'acceptabilité par tous ont été réunies dans un protocole commun signé le 24 avril 2015 entre la SNCF et le Conseil régional.

1. Rapprocher toute la Bretagne de Paris et de l'Europe

L'objectif est non seulement que chaque point du territoire breton profite de la nouvelle ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes, mais aussi que **ces effets soient bonifiés à l'ouest de Rennes.** Autrement dit, les territoires bretons ne profitent pas seulement du gain de temps entre Paris et Rennes, mais d'une offre nouvelle, entièrement repensée, pour que le meilleur de la modernité ferroviaire soit accessible à tous. Plusieurs principes ont guidé la construction de l'offre TGV et TER pour la Bretagne en 2017.

1.1 Des gains de temps pour toute la Bretagne

Toutes les gares à l'ouest de Rennes gagnent **entre 45 et 50 minutes en moyenne** sur le trajet vers Paris, alors que la nouvelle LGV fait gagner 37 minutes entre Rennes et Paris. Cela a été rendu possible par la modernisation des lignes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper qui permettent aux TGV de gagner quelques minutes supplémentaires en Bretagne, mais aussi et surtout par un choix déterminant dans la construction des horaires : **les TGV poursuivant vers la pointe bretonne ne s'arrêtent pas entre Paris et Rennes**, pour maximiser les gains de temps liés à la nouvelle infrastructure.

1.2 Des TGV directs pour tous les territoires, y compris les villes moyennes

Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160630-DITMG_SATEV_01-DE

Toutes les gares actuellement desservies par TGV, y compris dans toutes les villes moyennes, continueront à l'être avec le même nombre de TGV chaque jour de la semaine. **C'est une grande satisfaction pour la Bretagne, très attachée à la connexion de tous les territoires intermédiaires à la grande vitesse.** Plus de 100 allers/retours TGV quotidiens supplémentaires circuleront sur les lignes Paris-Brest et Paris-Quimper (soit au total 8 TGV quotidiens supplémentaires pour la pointe bretonne), permettant ainsi de proposer à la fois des TGV plus rapides, et des TGV qui s'arrêtent dans tous les territoires. Cela a été rendu possible grâce à une contribution régionale de 10 millions d'euros annuelle.

1.3 La diffusion de la grande vitesse au cœur des territoires

Parce que le TGV ne va pas partout, la connexion de chaque point du territoire régional à la grande vitesse s'organise grâce à :

Une complémentarité TGV-TER exemplaire

Les TGV et les TER circuleront en complémentarité, avec des correspondances améliorées pour diffuser les effets de la grande vitesse à tous les territoires, et des horaires complémentaires pour optimiser la desserte intra Bretagne. L'offre TGV et TER sera augmentée globalement de 20 %, pour une meilleure desserte de toute la Bretagne. Pour les voyageurs bretons, cela signifie plus de trains, et donc plus de choix pour se déplacer en Bretagne ou hors de la région.

Des cars express pour une desserte améliorée du Centre Bretagne

Une nouvelle offre de car sera mise en service pour Loudéac et Pontivy, avec 3 allers/retours express quotidiens en correspondance avec le TGV à Rennes, pour connecter le centre Bretagne à la grande vitesse dans les meilleures conditions de confort.

Des connexions améliorées avec tous les modes de transports

Les échanges entre le train et les autres modes de transports (bus, car, métro, vélo,...) seront facilités grâce à des gares TGV modernisées, agrandies, assurant une meilleure connexion entre les modes, et mieux insérées dans leur environnement urbain. Ces nouveaux « pôles d'échanges multimodaux » participent à la diffusion de la grande vitesse au cœur de tous les territoires en permettant aux voyageurs de ne pas perdre en gare le temps gagné dans le train, et en facilitant l'usage des solutions alternatives au véhicule personnel pour la réalisation des premiers ou des derniers kilomètres.

2. Améliorer les transports du quotidien

L'originalité de Bretagne Grande Vitesse se fonde sur l'attention portée à tous les territoires et la complémentarité exemplaire entre TGV et TER. Au delà de la cohérence des horaires, le TER et les cars régionaux prennent toute leur place dans le projet grâce à une qualité de service toujours améliorée.

2.1 Une offre TER densifiée et améliorée

Le projet de desserte TER vise une offre d'environ 8 millions de kilomètres parcourus (soit près de 200 fois le tour de la Terre), en un an, par les TER sur le réseau breton, soit au moins 10 % de plus qu'en 2015. Avec l'augmentation de l'offre TGV, la Bretagne bénéficie au total d'une **offre augmentée de 20 %**.

L'offre sera aussi qualitativement améliorée grâce en particulier à :

- la création de nouvelles liaisons directes entre certaines villes bretonnes, pour consolider le réseau des villes moyennes et leur rattachement aux grands pôles urbains ;
- une meilleure répartition des fréquences sur les pointes du matin et du soir pour combler les creux d'offre et répondre aux besoins des abonnés domicile / travail ou domicile / étude ;
- des correspondances TER / TER optimisées, qui rendent possible des trajets en correspondances qui n'étaient pas faisables aujourd'hui.

2.2 Des trains modernes, plus spacieux, et totalement accessibles

Après déjà 2 commandes importantes en 2004 et 2007 pour moderniser son parc de matériel roulant, le Conseil régional a commandé 21 trains très capacitaires, les Régio 2N, pour un montant de 250 M €. Six de ces trains sont actuellement en circulation, les suivants seront livrés régulièrement jusqu'en 2018. A terme cela représentera une capacité de + 27% de places assises, et permet de proposer un niveau de confort qui se rapproche du TGV.

2.3 Des gares TER rénovées

Aujourd'hui, ce sont plus de 40 gares qui ont été modernisées dans le cadre du programme de modernisation engagé par le Conseil régional, totalement lorsque les collectivités se sont impliquées au côté de la Région et de la SNCF, ou partiellement lorsque les collectivités n'étaient pas prêtes à mener les aménagements extérieurs. Et même

lorsqu'il n'y a eu aucune opération d'ampleur sur la gare ou la halte (rénovation du bâtiment, des quais), les sites ont été équipés avec la nouvelle gamme de mobilier propre au TER Bretagne (composé de abris/2007 voyageurs, de candélabres, de bancs,...).

Affiché le

ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE

2.4 Une intermodalité renforcée

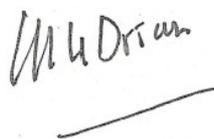
Tout comme l'offre TGV, la desserte régionale s'envisage en complémentarité forte avec l'ensemble des modes de transports publics bretons. Au-delà des projets de pôles d'échanges multimodaux déjà évoqués, cela se concrétise par :

- des tarifs intermodaux, avec en particulier des abonnements qui permettent de cumuler des réductions.
- KorriGo, la carte bretonne des déplacements, aujourd'hui utilisée par 7 grands réseaux de transport en Bretagne, qui permet de stocker sur un seul support tous les titres de transports des réseaux équipés de ce système (métro, tram et bus urbains, cars départementaux, TER).
- BreizhGo, le site web des transports publics en Bretagne, qui regroupe toute l'information de 25 réseaux de transports publics.

Je vous propose :

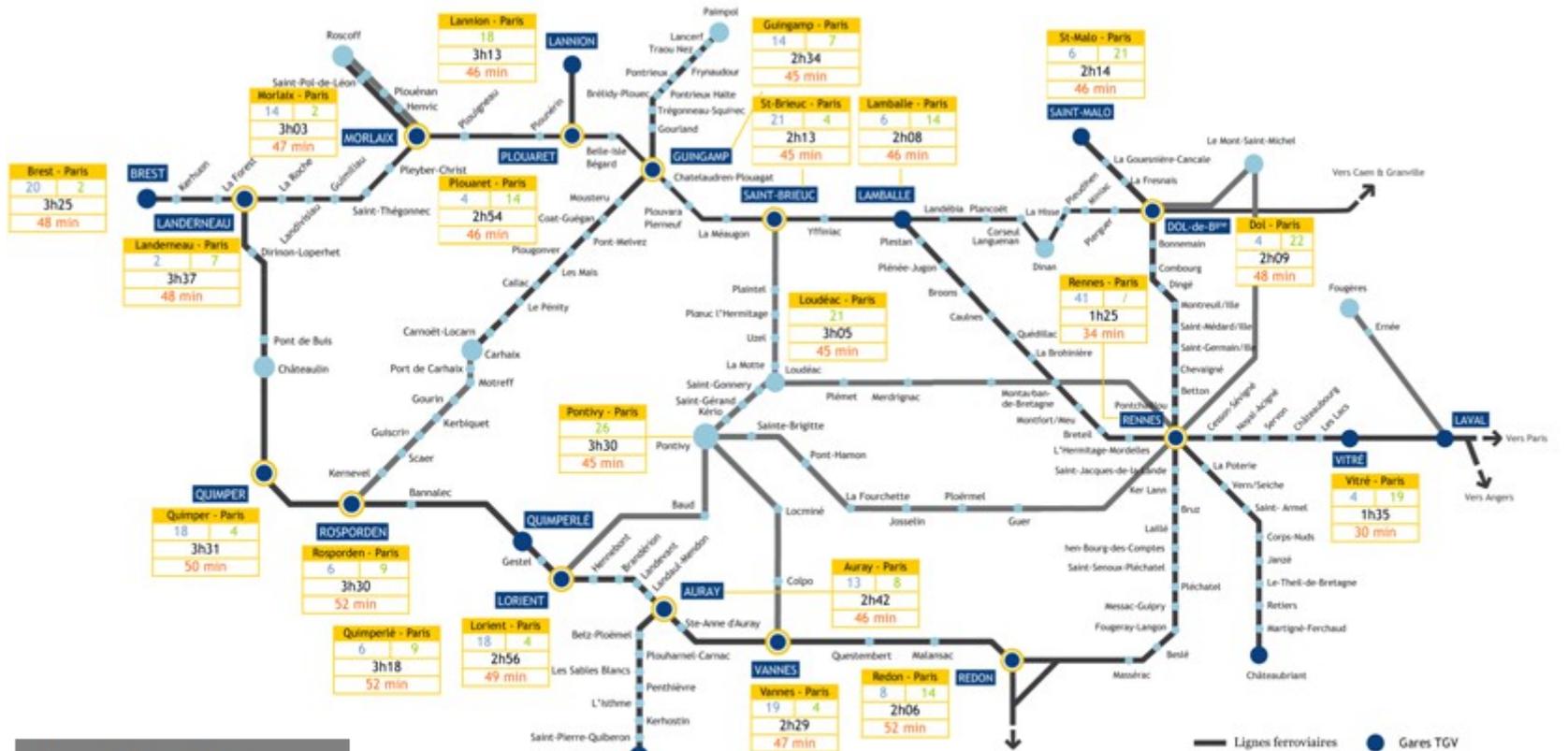
- **de prendre acte de la communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.**

Le Président



Jean-Yves Le Drian

Projet de desserte 2017 Offre d'un jour de semaine (mardi au jeudi)



Le vendredi un TGV bolide améliorera encore le temps de parcours
 Paris - St-Brieuc : 2h05
 Paris - Brest : 3h13
 Paris - Vannes : 2h18
 Paris - Lorient : 2h43
 Paris - Quimper : 3h16



Envoyé en préfecture le 06/07/2016
 Reçu en préfecture le 06/07/2016
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20160630-DITMO_SATEV_01-DE